



# ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

### ARRETE

Article unique : Les personnels infirmiers de l'éducation nationale, dont les noms suivent, sont proposés sur la liste du tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe au 01 septembre 2021 :

1. Anne-France DUTERTRE – Lycée Professionnel Jean Jaurès de Rennes
2. Anne-Marie JESTIN – Collège Nelson Mandela de Plabennec
3. Marie-Pierre THIBAUD – Collège Morvan Lebesque de Mordelles
4. Fabienne LE FOL – Collège Jacques Prévert de Romillé
5. Florence COZIEN – Collège Mescoat de Landerneau
6. Cécile GUENNEC – Collège Marcel Pagnol de Plouay
7. Danielle DERRIEN – Collège Anatole Le Braz de Saint-Brieuc
8. Sylvie LEMESLE – Lycée Général et Technologique Bréquigny de Rennes
9. Véronique MOINAUX-HELPER – Lycée Polyvalent Kerraoul de Paimpol
10. Ronan MILOUX – Lycée Général et Technologique Joseph Loth de Pontivy
11. Dominique OMNES – IUT de Lannion

Fait à Rennes, le mardi 25 juin 2021

Pour Le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Michel CANEROT

